

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI
COMMUNE RURALE DE DANKASSARI

**PROCES-VERBAL DE LA 1^{ère} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR L'ANNEE 2022**

L'an deux mil vingt-deux et les 13, 14, 15 et 16 Avril, s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie la 1^{ère} Session Ordinaire au titre de l'année 2022 du Conseil Municipal de la Commune Rurale de Dankassari, sous la Présidence de Monsieur Bandou Kaka, Président dudit Conseil.

Après obtention du quorum, dix huit (18) Conseillers élus présents sur vingt (20) qui compte la Commune, des deux (2) membres de droit, des agents des services techniques déconcentrés et quelques chefs de villages et tribus, le Maire a ouvert les travaux le Mercredi 13 avril 2022 à 09 h 05 mn.

Etaient présents :

Membres élus

- Bandou Kaka
- Abdoul Aziz Rabo
- Zaheirou Fodi
- Oumarou Tchiwaké
- Yacoubou Moussa
- Hassana Massalatchi
- Loula Chipkaou
- Boubacar Karimoune
- Narba Amadou
- Djibrina Nalokoyo
- Boubacar Dan Makari
- Adamou Goga
- Attahirou Magagi
- Dadi Boubacar
- Fouré Liman
- Gado Marayé
- Amadou Ibro
- Maimouna Mahamadou

Membres de droit

- Amadou Sabo
- Mahamadou Mamane

Etaient absents :

- 1- China Bankano
- 2- Balkissa Yaou

Après une fatia prononcée par un participant, le Président Bandou Kaka a prononcé son discours d'ouverture.

L'ordre du jour comportant 5 points a été présenté aux élus :

1. Adoption du procès verbal de la 1^{ère} Session Extraordinaire tenue en février et mars 2022
2. Situation de la taxe municipale
3. Adoption de compte administratif et compte de fin de gestion 2021
4. Adoption du budget supplémentaire
5. Divers

L'ordre du jour présenté aux Conseillers n'a subi aucune modification

I Adoption du procès verbal de la 1^{ère} Session Extraordinaire tenue en février et mars 2022

Après lecture et amendement du PV de la 1^{ère} Session Extraordinaire, ce point a été adopté à l'unanimité.

II situation de la taxe municipale

A chaque mois d'octobre de l'année qui tire à sa fin, les prévisions sont faites par rapport aux personnes imposables et les arriérées de la taxe municipale. Le budget prévisionnel n'étant mis en exécution qu'en janvier prochain ; cela donne un résultat supérieur à la réalité du fait que certains élèves imposés seront dégrevés et que les chefs de villages, tribus recouvrent certaines arriérées ; c'est le cas de la taxe municipale 2022 qui passe de 61369342 à 57883650, soit une diminution de 3484692. De 2012 au 13 Avril 2022 le montant total des arriérées s'élève à 25959252. Tandis que le taxe municipale 2022 est recouvrée à hauteur de 13883533 soit ; 43,42%. Pour pallier à cette faille, l'Honorable Chef de Canton de l'Aréwa a invité le Maire à convoquer d'urgence les intéressés afin que des solutions appropriées soient trouvées. Lui qui a toujours félicité les chefs de villages et tribus pour leur civisme fiscal, est aujourd'hui déçu de la situation qui vient de lui être exposée.

III adoption du compte administratif

Avant la tenue du Conseil Municipal le secrétaire Municipal et le Receveur Municipal confrontent leurs recettes et les dépenses engagées pour présenter aux élus les différentes recettes recouvrées chapitre par chapitre ainsi que les dépenses engagées. L'un des deux présente les données tandis que l'autre confirme ce qui a été lu. Ainsi donc le budget exercice 2021 d'une prévision de 131898691 a été recouvert en recettes à hauteur de 101145225, a enregistré des dépenses de 77310154 d'où il ressort un solde de 23835071. Ces deux comptes ont été adoptés par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

IV adoption du budget supplémentaire

Le budget supplémentaire est un réajustement du budget prévisionnel en augmentant ou en diminuant certains chapitres ou articles pour des besoins urgents avant le remaniement budgétaire afin de permettre d'exécuter certaines dépenses. C'est ainsi qu'au titre I recettes : il augmente de 13438880 mais diminue de 3763949 ; il passe alors de 92258342 à 101893273.

En partie dépenses il augmente de 9674931 pour s'équilibrer. Quant au titre II dont la prévision est de 48908604 il passe à 63960017 après une augmentation de 15051413 en recettes. En partie dépenses, il reçoit le même montant pour être équilibré.

Ainsi donc le budget supplémentaire 2022 est équilibré en recettes et en dépenses à :

- Titre I : 101.893.273
- Titre II : 63.960.017

Il est voté à l'unanimité des Conseillers présents

V Divers

Le Maire a informé les participants que nous sommes à la 3^e phase de la vente à prix modéré (80 tonnes) ; cette vente s'effectuera dans 16 centres afin de soulager les bénéficiaires à s'en approprier non loin de leur domicile. Malgré cela certains chefs refusent d'aller acheter ces denrées si bénéfiques. Le Chef de Groupement Peulh a intervenu dans le cadre de la sécurité, il a ordonné aux chefs de tribus présents de sensibiliser les jeunes sur la culture de la paix et de la cohésion sociale une fois retournés dans leurs foyers.

En concluant les travaux le 16 Avril 2022 le Président du Conseil a souhaité à chacun un bon retour dans son foyer et a imploré le tout Puissant Allah à descendre sa grâce sur tout le Niger.

Le Rapporteur



Le Président du Conseil

